

8.—Taux mensuels maximums des allocations aux mères, mai 1950—fin

Province	Mère et un enfant	Chaque enfant de plus	Père invalide à la maison	Famille	Allocation supplémentaire
Manitoba	\$48—comprend nourriture, vêtement et frais de ménage.	\$ 9 pour un enfant de 1-6 ans. \$11.75 pour un enfant de 7-11 ans. \$14 pour un enfant de 12-14 ans.	\$15.75	\$137	Jusqu'à concurrence de \$25 si nécessaire. Allocation de combustible. Vêtements d'hiver compris dans le budget.
Saskatchewan	\$25 pour une mère et un enfant. \$15 pour un tuteur et un enfant.	\$10 pour le 2 ^e enfant. \$ 5 pour chaque enfant de plus. \$75 pour une mère et dix enfants ou plus.	\$10	\$85	La municipalité peut accorder une aide supplémentaire en vertu d'un programme d'assistance sociale. La province et la municipalité partagent également les frais.
Alberta	\$45	\$15 pour le 2 ^e enfant. \$10 pour les 3 ^e et 4 ^e enfants. \$ 8 pour le 5 ^e . \$ 7 pour le 6 ^e . \$ 5 pour le 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e ou plus.	Aucune allocation supplémentaire.	\$110	Une aide supplémentaire peut être accordée par la municipalité où réside la mère, la province remboursant 60 p. 100 de la somme versée. Le combustible et les vêtements d'hiver sont compris dans l'allocation.
Colombie-Britannique	\$42.50, plus \$7.50 à même la caisse d'allocations sociales, moins \$5 si la famille possède sa maison.	\$7.50, plus \$1 à même la caisse d'allocations sociales.	\$7.50, plus \$1 à même la caisse d'allocations sociales.	Maximum déterminé, mais sans limite quant au nombre de bénéficiaires.	Les dépenses de surcroît, comme les réparations nécessaires de la maison et la perte de biens causée par un incendie, peuvent être défrayées à même la caisse d'allocations sociales. Aucune allocation spéciale de combustible. Une allocation d'alimentation est accordée aux tuberculeux et à leur famille.